



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecins

Question écrite n° 47645

Texte de la question

M. Jean-Claude Buisine attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les déserts médicaux en zones rurales et la difficulté pour les médecins généralistes partant à la retraite de se trouver des successeurs. Avec 238 médecins généralistes et spécialistes pour 100 000 habitants, et en dépit des mesures mises en place pour lutter contre la désertification, la Picardie connaît la plus faible densité médicale en activité régulière sur le territoire national. Et ce déficit risque de s'accroître ces prochaines années compte tenu de la pyramide d'âge... le médecin généraliste devenant un professionnel se raréfiant dans les campagnes de la Somme. Un exemple : à Fressenneville, commune de 2 500 habitants située en plein cœur du Vimeu industriel, la maison médicale repose sur une association de 5 médecins généralistes installés depuis 1976. Parmi eux, 3 continuent à assumer leurs clientèles faute de successeurs malgré les avantages incitatifs accordés aux jeunes installés. Si fin 2014 la situation reste identique, la maison médicale fermera ses portes car les deux plus jeunes médecins ne pourront pas assumer à eux seuls les charges. Et la clientèle des 3 retraités partant, âgés de 68 ans, sera difficilement accueillie par les médecins environnants déjà surchargés de consultations. En parallèle, il est constaté que les jeunes médecins vivent de plus en plus de remplacements et que certains, surnommés les coucous car vivant dans le nid des autres sans participer aux frais de cabinet médical tout en percevant 80 % des honoraires du médecin remplacé et 100 % pour les gardes, font cela depuis plus de 10 ans. Limiter dans le temps la durée des remplacements inciterait les jeunes médecins, redevables d'un service public, à choisir une implantation de leur choix. Cette mesure ne coûterait absolument rien à l'État et aux collectivités et aiderait grandement à l'installation des jeunes médecins. Les mesures pécuniaires et les aides éventuelles seraient réservées à ceux qui choisissent les déserts ou le remplacement d'un médecin partant en retraite dans ces zones. Face à ce sérieux problème de santé publique, il lui demande s'il ne serait pas judicieux de bloquer la période où les jeunes médecins généralistes pourraient remplacer (3 à 5 ans) entraînant *ipso facto*, sans mesures incitatives onéreuses pour les collectivités, leur installation dans le secteur de leur choix mais favorisant automatiquement les zones déficitaires à forte demande de soins.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Buisine](#)

Circonscription : Somme (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47645

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 327

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)